



LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 403

RECRUTONS L'EXCELLENCE POUR UN IMPACT DURABLE !



45ème Convention-Congrès du District Multiple 403 Dakar (Sénégal), du 6 au 9 mai 2026

HOTEL KING FAHD PALACE

RÉSOLUTION N ° 3 PORTANT ADOPTION DU RÈGLEMENT FINANCIER ET COMPTABLE DU DM 403

Les Délégués des Clubs des Districts 403 A1, 403 A2, 403 A3, 403 A4 et 403 B1, réunis en Convention-Congrès du District Multiple 403 à Dakar du 6 au 9 mai 2026,

Considérant :

- l'absence de dispositions financières et comptables suffisamment détaillées dans les Statuts et le Règlement Intérieur du District Multiple 403 ;
- la nécessité de doter le District Multiple 403 et ses Sous-Districts d'un cadre harmonisé de gestion budgétaire, financière et comptable conforme aux principes de bonne gouvernance ;
- la nécessité de renforcer la transparence, la traçabilité et la rigueur dans la gestion des ressources financières du District Multiple 403 ;
- l'obligation de conformité aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des associations à but non lucratif ;
- la nécessité de moderniser les procédures administratives, financières et comptables du District Multiple 403 ;

Vu :

- les Statuts et le Règlement Intérieur du District Multiple 403 ;
- les textes et politiques de Lions International ;
- les principes de bonne gouvernance financière applicables aux organisations associatives ;

DÉCIDENT :

Article 1 :

La 45ème Convention-Congrès du District Multiple 403 adopte le Règlement Financier et Comptable du District Multiple 403 ainsi que ses annexes.

Article 2 :

Le Règlement Financier et Comptable constitue désormais le cadre de référence applicable :

- à la gestion budgétaire ;
- à l'exécution des dépenses ;
- au suivi des recettes ;
- à la gestion des comptes bancaires ;
- à la tenue de la comptabilité ;
- au contrôle financier ;
- ainsi qu'à la reddition des comptes du District Multiple 403 et de ses Sous-Districts.

Article 3 :

Le Conseil des Gouverneurs est chargé :

- de veiller à la mise en œuvre effective du Règlement Financier et Comptable ;
- de prendre toutes mesures nécessaires à son application ;
- et d'assurer sa vulgarisation auprès des responsables des Districts et des Clubs.

Article 4 :

Les Gouverneurs de District, Trésoriers, Secrétaires et responsables financiers sont tenus de se conformer aux dispositions du présent Règlement dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 5 :

La présente résolution entre en vigueur dès son adoption par la Convention-Congrès du District Multiple 403 réunie à Dakar.

Fait à Dakar, le 9 mai 2026

Pour la Convention,
Le Président du Conseil des Gouverneurs



Rimon HAJJAR

